

# Cahier des charges Appel à Projets de Recherche 2019

## ARD 2020 Cosmétosciences

Le programme ARD 2020 Cosmétosciences a été mis en place depuis 2015 pour **soutenir l'innovation** dans la filière Parfumerie et Cosmétique, très présente en région Centre-Val de Loire.

Le volet recherche pour la phase 2 (2017-2019) est structuré sur la base de 2 approches complémentaires:

- **Soutien par la Région Centre-Val de Loire dès le début de la phase 2, à 4 projets partenariaux** clairement identifiés afin de capitaliser sur les résultats de phase 1,
- **Soutien à la mise en place de nouveaux partenariats de recherche académiques/industriels via le recrutement de post-docs** pour lever des verrous industriels et ouvrir la porte à de nouveaux concepts.

Dans le cadre de la campagne d'appels à projets Post-docs 2019, le programme Cosmétosciences envisage un financement total de 238 k€.

Les « orientations prioritaires » pour les projets de recherche collaboratifs éligibles sont celles clairement affichées dans la stratégie globale du programme Cosmétosciences et sont toutes d'intérêt pour la Cosmétique. Les thématiques recensées sont : **Cosmétopée et cosmétique durable, Glycosciences, Innovation en formulation, Développement d'outils cellulaires et Développement de nouvelles technologies.**

Le programme Cosmétosciences pourra également financer des projets dont le but est de **développer des thématiques émergentes pour la filière.**

Les projets de recherche déposés dans le cadre de cet appel 2019 doivent permettre de mobiliser de nouveaux industriels et académiques, de tester la confiance mutuelle entre ces nouveaux partenaires académiques/industriels et aussi de soutenir de nouveaux concepts (projets émergents). Tout ceci permettra d'accroître la dynamique Cosmétosciences mise en place et *in fine* favoriser l'insertion professionnelle sur le territoire. Ces projets pourront être l'occasion pour des industriels (au niveau national et international) de proposer en amont leurs problématiques à des laboratoires académiques en Région Centre-Val de Loire, en vue de déboucher sur une éventuelle poursuite de collaboration émergeant vers d'autres guichets (bourses CIFRE, FUI, ANR...).

**Dans tous les cas, la présence et l'implication d'un industriel est nécessaire.**

1 / 3

**Chaque projet bénéficiera du recrutement d'un post-doctorant (12 mois).** Le responsable académique sera en charge de son recrutement en collaboration avec l'industriel partenaire.

Un professeur émérite ou un directeur émérite ne peut être porteur d'un projet, il pourra néanmoins être partenaire du projet.

**Critères auxquels les projets doivent obligatoirement répondre:**

- Avoir comme porteur principal un laboratoire de recherche publique localisé en Région Centre-Val de Loire ;
- Être présenté conjointement par au moins deux partenaires dont au moins une entreprise (partenaire non académique). Les entreprises partenaires seront préférentiellement (mais pas exclusivement) membres du pôle COSMETIC VALLEY ;
- Se dérouler sur une période de 12 mois.

Le soutien à des projets impliquant des entreprises localisées hors région pourra être envisagé sous réserve d'une contribution significative de l'entreprise au projet (apport de financement à hauteur de 50 % minimum des dépenses éligibles, soit 34 k€).

**Bénéficiaires potentiels des financements Cosmétosciences:**

Les bénéficiaires potentiels sont les **chercheurs des laboratoires de recherche publique localisés en Région Centre-Val de Loire**. Le financement de laboratoires publics extérieurs à la région peut cependant être envisagé dans le cas de projets à fort impact, lorsque le recours à des compétences extérieures est incontournable pour la réussite du projet.

Les partenaires non académiques ne peuvent bénéficier de financement direct du programme Cosmétosciences mais peuvent co-encadrer les post-doctorants alloués aux projets. **Une période de travail en entreprise pourra être envisagée et sera appréciée** (à mentionner dans le montage du projet).

Les entreprises partenaires des projets localisées en Région Centre-Val de Loire souhaitant bénéficier d'un soutien de la Région pourront présenter un dossier de demande au titre du dispositif « CAP R&D&I » auprès de la Direction de l'Industrie. Ces demandes seront instruites dans la limite des disponibilités budgétaires et au regard des critères et conditions fixés pour ce dispositif. Pour les entreprises hors Région, le même type de dispositif doit exister dans leur région. N'hésitez pas à nous contacter lors du montage du projet.

### Dépenses éligibles pour les bénéficiaires potentiels:

- Postdoctorant non permanent recruté dans le cadre du projet (50 k€/an maximum). NB : Aucune condition d'âge n'est imposée pour le recrutement ;
- Fonctionnement induit par le projet (**18 k€/an maximum** incluant les frais de missions). Le montant du budget demandé doit être en cohérence avec les tâches développées et les besoins réels du projet.

### Principaux critères de sélection des projets:

Ce dispositif implique la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage entre les différentes demandes qui s'appuie sur un pool d'experts scientifiques locaux (Comité scientifique du programme Cosmétosciences), nationaux et internationaux. Le porteur de projet aura la possibilité d'indiquer dans le dossier de candidature une liste de referees à contacter et/ou une liste de referees auxquels il ne souhaite pas transmettre le dossier (conflits d'intérêt).

Les candidatures seront évaluées sur la base des expertises externes au cours d'un jury de sélection constitué des membres du conseil scientifique Cosmétosciences. Puis, la sélection sera validée lors d'un Comité de Pilotage et de Suivi du programme Cosmétosciences sur la base des critères suivants :

- Des critères d'excellence et de cohérence scientifiques avec les orientations prioritaires de recherche du programme Cosmétosciences.
- Un engagement industriel réel et quantifié pouvant prendre diverses formes clairement identifiées dans le dossier telles que : apport financier (obligatoire pour une entreprise hors région), apport d'expertise pour le projet, apport d'équipements, temps homme.mois passé sur le projet, accueil du personnel non permanent dans l'entreprise, etc...
- Une stratégie de valorisation pertinente pour le territoire: publications, partage de PI, opportunité de création d'entreprise, effet de levier vers d'autres projets à l'échelle nationale ou européenne, ...
- A noter que les projets impliquant des acteurs industriels de la région Centre-Val de Loire seront privilégiés en cas d'impacts scientifiques et potentiels de valorisation comparables à ceux associant des industriels hors région.

La priorité sera donnée :

- à la mise en place d'une nouvelle collaboration académique/industriel,
- aux projets ouvrant des perspectives connexes à celles d'un projet déjà financé par Cosmétosciences,
- aux nouvelles thématiques émergentes pour l'équipe académique.

Contact par courriel : [cosmetosciences@univ-orleans.fr](mailto:cosmetosciences@univ-orleans.fr)

DOSSIER A TRANSMETTRE EXCLUSIVEMENT PAR COURRIEL pour le **17 mars 2019, 12h** délai de rigueur